



Par « Autorités politiques », nous entendons le Gouvernement wallon et ses Ministres, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses Ministres, ainsi que les autorités politiques communales et provinciales. Pour une vision plus précise de leurs engagements, vous trouverez ci-dessous : leurs engagements généraux ainsi des exemples d'actions à mener.

A. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX « AUTORITÉS POLITIQUES »

Les « Autorités politiques » signataires s'engagent pendant la durée de ce Green Deal à :

1. **Définir des objectifs quantitatifs, progressifs et ambitieux**, d'incorporation de produits relevant d'un système alimentaire durable dans les cantines de collectivité, en accord avec leurs niveaux et domaines de compétence.
2. **Mener au minimum deux nouvelles actions structurelles en lien avec au moins deux des axes de travail du Green Deal :**
 - Des produits locaux et de saison.
 - Des produits respectueux de l'environnement et des animaux.
 - Des produits équitables.
 - Des repas sains, équilibrés et savoureux.
 - La réduction du gaspillage alimentaire et des déchets.
 - L'inclusion sociale.

Les « autorités politiques » signataires définiront les actions-phares qu'elles entendent mener à leur niveau durant les 3 ans du Green Deal, soit de novembre 2018 à novembre 2021. Des actions-types sont proposées ci-dessous à titre d'exemple (voir point B)
3. **Se concerter avec les autorités politiques** des autres entités, niveaux de pouvoir et/ou compétences thématiques pour renforcer l'ampleur, l'efficacité et la cohérence des objectifs définis et des actions menées. Par exemple, en créant un espace de concertation, de collaboration et de co-construction en alimentation durable et/ou cantines.
4. **Être ouvert à la discussion concernant les freins législatifs et réglementaires** rencontrés par les signataires et les moyens à mettre en place pour les dépasser.
5. **Communiquer** les connaissances et l'expérience acquises dans le domaine de l'alimentation durable et du Green Deal durable via ses propres canaux de communication (site internet, newsletters...) et via le réseau du "Green Deal" (fiche « signataire » en ligne, newsletters, réseau...).

6. **Contribuer à l'évaluation** périodique du Green Deal et de ses actions.

ACTIONS-TYPES « AUTORITES POLITIQUES »

A chaque « Autorité politique » de choisir les actions structurelles précises qu'elle souhaite mener ainsi que l'ampleur de son engagement. Il pourra s'agir de différentes formes d'actions, quelques idées sont données ci-dessous à titre d'exemples.

- Développer et soutenir le déploiement d'un programme de **labellisation** des cantines de collectivités en Wallonie.
- Développer et soutenir le déploiement d'un programme de **sensibilisation** à l'alimentation durable auprès des utilisateurs des cantines.
- Développer et soutenir **l'intégration** des aspects d'alimentation durable dans **les cursus scolaires**.
- Développer et soutenir le déploiement d'un programme de **formation** et d'accompagnement des cantines de collectivité en Wallonie.
- Inciter les pouvoirs adjudicateurs à insérer des clauses soutenant un système alimentaire durable dans leurs **marchés publics alimentaires** (charte, primes, conditionnalité des aides, réglementation, etc.).
- **Faciliter l'accessibilité de tous** à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable au sein de la restauration collective (intervention sur le prix des repas, distribution de fruits et légumes, généralisation d'un accès gratuit à l'eau potable, etc.).
- Analyser, planifier et soutenir le **déploiement d'infrastructures de transformation et/ou de distribution** des produits régionaux à destination de la restauration collective (cuisines centrales, centres logistiques, etc.).
- **Développer un cadre législatif et réglementaire adapté.**
- **Restreindre** l'offre et/ou la promotion des produits les plus susceptibles de contribuer au déséquilibre des régimes alimentaires dans les cantines de collectivité.
- **Améliorer les connaissances** sur la restauration collective en Wallonie (nombre, nature, types produits, origines, coûts, etc.) et instaurer un système de monitoring périodique.
- ...